



Aux Collèges des bourgmestre et échevins
Aux présidents et directeurs généraux des CPAS
Aux responsables des intercommunales
Aux responsables des hôpitaux publics

Copie pour information à :

- Monsieur le gouverneur
- Monsieur le directeur général
- Mesdames et Messieurs les députés provinciaux

Votre correspondant :
Charlotte LEQUEUT
Tél : +32(0)81 775 033
charlotte.lequeut@province.namur.be

Nos réf : FL/FP/CL/Formations RGB ouvriers 2021.
Objet : Organisation de formations RGB ouvriers 2021.

Mesdames, Messieurs,

A partir de mars 2021, l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie (EPAP) organisera, en partenariat avec l'enseignement de promotion sociale, différentes formations en Révision Générale des Barèmes (RGB) à l'attention du personnel ouvrier des pouvoirs locaux.

Les formations proposées visent aux évolutions suivantes : E1 vers E2 et E2 vers E3 à destination des ouvrier.e.s manœuvres, E1 vers E2 et E2 vers E3 à destination des technicien.ne.s de surface, E1 vers E2 et E2 vers E3 à destination du personnel de cuisine, D1 vers D2, D2 vers D3 et D3 vers D4 module 1 et 2 à destination des ouvrier.e.s qualifié.e.s.

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription. Les éléments essentiels des formations sont consultables via ce lien : www.epapnamur.be.

Les premiers inscrits seront les premiers servis (cachet de la poste ou date du mail faisant foi). Lorsque les groupes sont complets, les personnes sont inscrites en liste d'attente. Elles seront contactées prioritairement si une nouvelle formation est proposée.

Dès leur inscription, les agents recevront une confirmation par mail de celle-ci et seront convoqués une dizaine de jours avant le début de la formation.

Nous tenons à attirer votre attention sur le nombre de places limité. Une pré-inscription par téléphone est acceptée pour réserver une place. Néanmoins, il sera important de confirmer en renvoyant le bulletin d'inscription annexé dûment complété. Inscription possible jusqu'à un mois avant la formation par courriel à l'adresse suivante : charlotte.lequeut@province.namur.be.

Par ailleurs, si un minimum de 10 personnes n'est pas atteint (sauf exception), la formation sera reportée ou annulée. Dans ce cas, vous serez prévenus dans les plus brefs délais.

Toute absence devra être justifiée, sachant que le premier jour ne peut être, en aucun cas, un jour d'absence. Il ne sera toléré, que 10% d'absences justifiées au total.

Les formations RGB du niveau E étant exemptées du droit d'inscription, la participation financière des formations à destination des niveaux D se répartit comme suit :

- soit elle s'élève à 2.48€ par heure de formation et par agent à charge du pouvoir local et de 0.50€ par heure de formation à charge des agents des pouvoirs locaux.
- soit elle s'élève à 2.98€ € par heure de formation et par agent à charge du pouvoir local si celui-ci prend la totalité de la formation en charge.

Une facturation est envoyée après l'organisation de chaque formation. Pour toute formation entamée, la participation totale est due.

Les formations se dérouleront en tenant compte des mesures sanitaires liées au COVID 19 au moment de leur organisation.

Nous vous invitons à porter le contenu de la présente à la connaissance des membres de votre personnel, y compris ceux qui sont momentanément éloignés du service.

Pour toute question ou information complémentaire, l'équipe de l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie se tient à votre disposition.

Nous vous remercions et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the right end, and a smaller loop above the intersection.

François LEMAIRE
Directeur